Le Tourne-Sol
jardin communautaire
biologique

GUIDE
de bienvenue et d'initiation au jardinage

Jardin communautaire biologique Le Tourne-Sol
CP 54021, succursale Marie-de-l'Incarnation Québec (Québec) G1N 4T1
Courriel : jardintournesol@hotmail.com

Mis à jour en avril 2025

Table des matières

Introduction ……. 3
Les tâches communautaires ……...4
La comptabilisation des heures en résumé ……..5
Les comités du jardin ……5
Les règlements du jardin ……...7
La signalisation ……7
Les heures d'ouverture ……..7
Le stationnement ……..8
Le journal et le babillard ……8
Les enfants et les invités ……9
Les outils de jardinage ……..10
Le compost ……..11
Et les déchets ……..12
Les inspections ……...13
La liste des plantes potagères autorisées ……..15
La transplantation des semis ……16
La rotation des cultures ……...17
Les insectes nuisibles ……..18
Les purins ……...19
Le tableau des purins ……...20

Introduction

Le jardin biologique Le Tourne-Sol est le plus ancien et le plus grand jardin communautaire du Québec. Il a été fondé en 1982 dans le but de permettre aux résidants du quartier de cultiver leur potager dans un environnement exceptionnellement beau, paisible et sain.

Ce jardin en ville nous offre un précieux coin de nature, nous permet de nous évader de nos tâches quotidiennes et de découvrir un monde à la fois fascinant et serein et des personnes fort intéressantes.

C'est à juste titre que le jardinage biologique nous permet d'être fiers des produits que nous cultivons. Il constitue un moyen de sensibilisation et d'action pour préserver notre environnement et nous permet également de consommer des fruits et légumes savoureux, sains, sans pesticides.

L'esprit communautaire est une des forces du jardin. En s'inscrivant au jardin Le Tourne-Sol, on entre dans un groupe de personnes qui fréquentent le jardin par plaisir et qui créent un milieu de vie unique, un milieu où l'entraide et le civisme ont encore leur place : un petit coin de paradis en ville! Nous espérons que vous vous y plairez.

Dans cette brochure, nous avons tenté de vous fournir quelques renseignements de base sur le fonctionnement du jardin ainsi que des conseils utiles que tout bon jardinier devrait connaître.

Bon jardinage !

Les tâches communautaires

Au jardin Le Tourne-Sol, on a à cœur d'entretenir et d'améliorer ce magnifique coin de nature en ville. Les tâches sont multiples et variées, ce qui permet de répartir le travail à travers plusieurs comités. Chaque membre doit accomplir 18 heures de travail communautaire et choisit le comité où il ou elle veut œuvrer, selon les places disponibles. À ces tâches communautaires s'ajoute une corvée de compost d'environ 2 heures à laquelle chacun doit participer une fois durant la saison.

Voici en quoi consistent ces 18 heures de travaux communautaires. Tout d'abord, vous devez effectuer 12 heures de travail dans votre comité ; le responsable de votre comité vous informera de ce que vous avez à faire. Chacun est responsable de ses tâches. Si vous ne vous acquittez pas de la totalité de vos travaux avant la fin de la saison, une pénalité sera imposée. Si vous rencontrez des difficultés, parlez-en avec le responsable de votre comité.

En ce qui concerne les 6 autres heures prévues à la tâche, elles sont remplies en assistant aux assemblées générales du printemps et de l'automne (3 heures par assemblée). Pour chaque absence à une assemblée, vous devrez accomplir 3 heures supplémentaires de travaux dans votre comité, durant la même saison. Il est à noter que les travaux communautaires sont comptabilisés à partir de l'assemblée générale d'automne ; les nouveaux membres bénéficient d'un crédit de 3 heures puisqu'ils ou elles n'ont pu assister à cette assemblée.

Par ailleurs, tout cas particulier devra être soumis au responsable du comité. Nous sommes sensibles aux différentes situations que les membres peuvent vivre et nous pouvons trouver des accommodements, au besoin. Nous comptons sur vous pour communiquer avec la personne responsable de votre comité le plus tôt possible si vous éprouvez des difficultés ou vous trouvez dans une situation particulière. N'attendez pas la fin de la saison.

La comptabilisation des heures en résumé

Le Tourne-Sol ne fait pas partie du réseau des jardins communautaires municipaux. C'est un jardin communautaire autogéré, ce qui signifie que tous les membres doivent s'impliquer pour le bon fonctionnement du jardin. Voici donc un résumé de la façon dont sont comptabilisées les heures de travaux faites par les membres :

- Les heures de travaux communautaires sont comptabilisées pour la période de l'année fiscale du jardin, soit du 1er novembre au 31 octobre de l'année suivante;
- Chaque locataire doit effectuer une corvée de compostage (durée approximative de 2 heures) en plus des 18 heures de travaux communautaires;
- Les locataires peuvent se faire remplacer par leur collaborateur dans l'exécution de leur tâche communautaire ou corvée de compostage;
- 3 heures de travaux communautaires sont créditées pour chaque présence complète à une assemblée (celle d'information du printemps et l'assemblée générale d'automne);
- Les nouveaux inscrits du printemps se voient automatiquement accorder un crédit de 3 heures pour l'assemblée de l'automne précédent;
- Les heures de travaux communautaires doivent être effectuées prioritairement dans le comité qui a été attribué à l'arrivée et peuvent être complétées par des heures effectuées lors de corvées faisant appel à tous.

Les comités du jardin

Le Tourne-Sol est en quelque sorte une ruche. Tous les membres y accomplissent des tâches dans un comité qui lui a été attribué ou qu'il a choisi. Voici la liste des différents comités qui assurent le fonctionnement du jardin dans toutes les sphères de ses activités :

Exécutif

Administre et supervise l'ensemble des activités du jardin.

Inscription

Gère la liste d'attente, procède à l'inscription et donne de l'information aux nouveaux locataires.

Communication

Diffuse de l'information concernant les événements et les activités au jardin, ainsi que les techniques de jardinage par le biais du journal *Le Tourne-Sol*. Assure la communication entre les comités et les locataires à l'aide de la chaîne téléphonique et du babillard à l'entrée du jardin.

Magasin général

S'occupe de fournir les intrants nécessaires au jardinage biologique (semences, engrais, amendements, pesticides, etc.) et de vendre des produits communautaires.

Animation / Mission

Organise les activités sociales pour créer un sentiment d'appartenance et un esprit communautaire entre les membres.

Aménagement paysager

Conçoit les aménagements paysagers et veille à l'entretien des végétaux (arbres et arbustes, plates-bandes et pelouse). Toute taille des arbres et arbustes doit être autorisée par un responsable de ce comité sur tout le terrain incluant l'espace autour de l'étang.

Espaces communs

Supervise les corvées de compostage, de miel et relocalise les animaux nuisibles. De plus, il gère la production et la cueillette de l'échalote de Sainte-Anne, de l'ail et des courges.

Entretien des infrastructures

Procède à l'entretien des infrastructures du jardin (cabanons, plomberie, structures de bois, outils, etc.).

Étang

Procède à l'entretien et à l'aménagement de l'étang en collaboration avec le comité Aménagement paysager qui supervise la taille des arbres et arbustes.

Inspection

Procède à la vérification d'occupation des lots après le premier samedi de juin.

Assure l'inspection des lots 3 fois par saison afin de s'assurer que les jardiniers entretiennent bien leur jardin et les allées adjacentes.

Les règlements du jardin

Les règlements du jardin sont accessibles sur notre site web, à l'adresse https://jardin-tourne-sol.ca/ sous l'onglet « Règlements et informations ». Il est de votre responsabilité d'en prendre connaissance afin d'être bien au fait des règles de fonctionnement du jardin. Lors de votre inscription, vous devrez signer un contrat de membre; tout co-locataire doit également signer ce contrat.

La signalisation

Des pancartes aident les jardiniers à localiser différents endroits du jardin.

Elles sont particulièrement importantes dans le secteur du compost et au dépôt à matériaux: elles indiquent où déposer les déchets végétaux compostables, les déchets non compostables, les grosses branches ou morceaux de bois, les roches ou les tuteurs métalliques.

Des piquets identifient et délimitent chaque lot.

Les heures d'ouverture

Le jardin est ouvert tous les jours entre 6 heures et 22 heures. La porte d'entrée donne sur le stationnement de l'hôpital Sacré-Coeur et est généralement verrouillée; vous devez donc utiliser la clé qui vous a été remise lors de l'inscription pour avoir accès au jardin.

Les agents de sécurité de l'hôpital considéreront comme suspecte toute personne qui sera présente sur les lieux après 22 heures. Si vous êtes le dernier à quitter les lieux, assurez-vous que la porte du cabanon à outils et la porte d'entrée sont verrouillées; votre clé permet d'ouvrir ou de fermer les deux.

Le stationnement

Pour utiliser le stationnement de l'hôpital, à côté du jardin, vous devez vous procurer une carte d'accès valable pour la saison dont on vous indiquera le coût lors de votre inscription.

Cette carte doit être payée annuellement et sera remise au nouveau membre en début de saison. La carte donne le droit de se stationner après 16 heures, en semaine, et toute la journée les samedis, dimanches et jours fériés. Il est interdit de se stationner en d'autres moments, si ce n'est pour charger ou décharger du matériel pour quelques instants seulement.

Le journal et le babillard

Le babillard, le site web et le journal qui s'y retrouve sont les moyens par excellence pour vous informer de ce qui se passe au jardin. Il est important de les consulter régulièrement.

Le babillard est installé sur le mur extérieur du cabanon situé en face de la grille d'entrée. Y sont affichés le calendrier des événements de la saison, les informations sur les corvées de compost, le plan du jardin, les résultats des inspections, etc.

Quant au journal, il est publié deux ou trois fois par saison. On y trouve de l'information utile au jardinage, des articles de sensibilisation à la qualité de l'environnement, de l'information sur les activités du jardin, etc.

Les parutions du journal vous sont annoncées par courriel via la liste de diffusion, avec le lien pour le lire. Les archives peuvent être consultées sur le site web du jardin à l'adresse suivante : https://jardin-tourne-sol.ca/le-journal/

Les enfants et les invités

Vos enfants sont toujours les bienvenus au jardin. Vous devez cependant exercer une surveillance adéquate afin, d'une part, d'assurer leur sécurité et, d'autre part, de veiller au respect des autres jardiniers.

Certains endroits du jardin présentent des risques pour les jeunes enfants, en particulier le secteur de l'étang ; les parents doivent donc être prudents et surveiller leurs petits. **L'accès à l'étang est interdit aux enfants non accompagnés d'un adulte responsable.**

Le jardin est un lieu de détente convivial pour tous ceux qui le fréquentent. Les parents sont priés de ne pas laisser leurs enfants courir dans les allées ou entrer dans les lots d'autres jardiniers.

Une belle zone de jeu est d'ailleurs aménagée pour divertir les petits jardiniers en devenir aux énergies débordantes !

Les outils de jardinage

Bon nombre d'outils sont à votre disposition: brouettes, pelles, fourches, arrosoirs, râteaux, houes, etc. Ils se trouvent dans le cabanon, à gauche de l'entrée du jardin. Ces outils sont la propriété du jardin et sont disponibles à tous. Il faut les manipuler avec soin pour éviter de les endommager ou de les briser. Après usage, assurez-vous de bien nettoyer les outils que vous avez utilisés, en dehors du cabanon, puis de les ranger à leur place. **Merci de laisser les outils dans l'état où vous aimeriez les trouver!**

Voici une liste des principaux outils de jardinage disponibles :

- Bêches et pelles : servent à retourner la terre.
- Râteaux métalliques : égalisent la terre, enlèvent les roches et brisent les mottes de terre.
- Houes : ouvrent et ferment les sillons au moment de semer, retournent le sol pour éliminer les mauvaises herbes.
- Arrosoirs : servent à arroser les plants au besoin tout en économisant l'eau.
- Sarcloirs manuels : utilisés pour biner légèrement la terre ou pour briser les mottes.

- Brouettes : servent à transporter le compost, les déchets végétaux, les outils, etc.
- Grelinette : sert à aérer et ameublir le sol sans endommager sa délicate structure.

Le compost…

Le compost est un humus résultant de la décomposition de plusieurs matériaux déchiquetés, que l'on place en tas en suivant une recette éprouvée qui favorise la vie microbienne et accélère le processus de compostage. Si on planifie bien le travail, quelques heures suffisent pour procéder à cette opération.

Au jardin, on a mis en place un système simple qui fonctionne fort bien depuis longtemps. Chaque membre du jardin a l'obligation d'effectuer une (seule) corvée de compost par saison. Ainsi, la contribution de chacun permet à tous de bénéficier d'un compost biologique de qualité.

Les matériaux utilisés au jardin *Le Tourne-Sol* sont principalement les déchets végétaux de nos jardins, la paille et les feuilles mortes. En plus d'amener un apport organique important, le compost a des effets bénéfiques sur la composition de tous les types de sol. Il rend les sols compacts plus friables et les sols sablonneux plus consistants. Il améliore le drainage et l'aération de la terre. Le compost produit un humus qui persiste dans le sol au cours des ans et influence la vitalité des plantes. Il permet la prolifération des micro-organismes qui continueront leur travail dans votre jardin.

Comment s'inscrire à une corvée de compost ?

Chacun doit effectuer sa corvée de compost, d'une durée d'environ deux heures, une fois par saison. C'est vous qui choisissez le moment où vous vous acquitterez de cette tâche. Les corvées sont annoncées par courriel via la liste de diffusion et la feuille pour vous y inscrire est apposée au babillard de l'entrée. Ces corvées débutent généralement à la fin de juin ou au début de juillet et ont habituellement lieu le samedi matin à compter de 9 h, si la température le permet ; en cas de pluie, c'est votre responsabilité de prendre un autre rendez-vous. Quelques corvées se tiennent aussi en fin de journée afin d'accommoder les personnes qui ne sont pas disponibles le samedi. Une amende est imposée à quiconque n'effectue pas sa corvée de compost durant la saison.

… et les déchets

Les déchets que vous éliminez de votre jardin n'en sont pas réellement. Ils doivent être séparés de la façon suivante :

Les déchets compostables

Mauvaises herbes, feuilles de légumes, fleurs, bref, tout ce qui est végétal est considéré comme déchet compostable. Ces déchets doivent être mis en tas près du site de compostage. Si vous jetez vos déchets végétaux dans le conteneur à ordures, vous priverez les jardiniers d'une source de compost. En passant, contrairement à ce que vous pourriez croire, les mauvaises herbes représentent les végétaux les plus riches en minéraux pour la fabrication du compost.

Les déchets non compostables

Les morceaux de bois, les pierres ou les tuteurs métalliques dont vous n'avez plus besoin doivent être placés dans les bacs correspondants dans le dépôt à matériaux situé à l'extrémité ouest du jardin, derrière un treillis. Ils pourraient servir à d'autres!

Les déchets recyclables comme le papier doivent être placés dans le bac bleu de recyclage situé sur la droite en entrant dans le jardin.

Tous les autres déchets doivent être jetés à la poubelle située au même endroit. Aucun déchet végétal ne devrait s'y retrouver.

Les pierres

Les pierres peuvent servir à faire une bordure pour votre jardin. De plus, elles peuvent servir à accumuler la chaleur et ainsi aider au réchauffement du sol au printemps et à l'automne.

Il est complètement inutile de passer votre terre au tamis pour éliminer les pierres ; vous détruiriez ainsi la structure de votre sol.

Les pierres que vous désirez enlever de votre jardin devront être placées sur le tas de pierre, dans le dépôt à matériaux à l'extrémité ouest du jardin. Avant de vous en débarrasser, vous pouvez les offrir à vos voisins ; pour plusieurs, les pierres constituent un élément décoratif ou structurant pour les bordures, rocailles, etc.

Les inspections

IMPORTANT : Date limite de prise de possession d'un lot

Si, après le premier samedi de juin, aucun travail n'est effectué sur un certain lot, celui-ci sera remis en location.

Allées extérieures

Les allées extérieures de votre lot doivent être désherbées, du bord de votre lot jusqu'à la moitié du sentier commun (sentier de gravier).

Entretien

Les mauvaises herbes doivent être enlevées de votre lot. L'entretien doit être fait dans vos plates-bandes et dans vos allées intérieures.

Débordement

On entend par débordement les plantes qui dépassent de votre lot dans le sentier commun (sentier de gravier) ou dans le lot de vos voisins.

Matériaux et plantes proscrites

Les matériaux non autorisés dans vos lots sont le métal galvanisé, le bois traité ou peint, l'asphalte, le béton, le tapis ou tout autre matériau identifié par le CA. Les piquets de bois peint et les grands arceaux de métal sont interdits au jardin biologique *Le Tourne-Sol.*

Aussi, il est interdit de cultiver des plantes susceptibles de nuire par leur emplacement à la culture des lots avoisinants. Cela inclut toutes les plantes vivaces qui peuvent envahir par les racines ou les rhizomes les lots avoisinants. (Une attention particulière pour les topinambours et les tournesols qui ne sont pas interdits mais peuvent devenir très hauts et faire de l'ombre à vos voisins). Les impatientes de l'Himalaya sont quant à elles interdites car trop envahissantes, de même que le cannabis.

Il est interdit de planter dans les lots une plante ligneuse, soit un arbuste, un arbrisseau ou un arbre pouvant atteindre 1,9 mètre.

Les framboisiers doivent se retrouver au centre d'un lot, peu importe que le membre soit locataire ou non de lots concomitants.

Clôtures et accessoires décoratifs

Il est interdit d'ériger des structures plus hautes que 30 cm (12 pouces) afin de délimiter les lots.

Les clôtures et accessoires décoratifs en plastique (ex. : flamants roses et girouettes) sont interdits.

Les bordures doivent être placées à l'intérieur des limites des lots.

% de plantes potagères

On doit retrouver dans les lots plus de 50% de plantes potagères (légumes, fines herbes et fleurs comestibles).

La liste des plantes potagères autorisées

Les plantes potagères comprennent principalement les légumes et les herbes aromatiques cultivés dans les jardins potagers, de même que certains petits fruits. (source: Wikipédia)

Quatre familles de plantes fournissent beaucoup de légumes: les fabacées (tous les légumes secs), les solanacées (tomates et pommes de terre), les brassicacées (choux, navets et radis), et les cucurbitacées (courges et courgettes), tandis que trois familles regroupent la plupart des herbes aromatiques: les apiécées, lamiacées et liliacées.

Familles	Légumes	Herbes aromatiques et condimentaires	Fruits
Actinidiacées			Kiwi
Amaranthacées	Amaranthe		
Apiacées (Ombellifères)	Carotte, céleri-rave, fenouil, panais	Aneth, angélique, céleri, cerfeuil, coriandre, fenouil, livèche, maceron, persil	
Astéracées (Composées)	Artichaut, cardon, chicorée, cresson, endive, laitue, salsifis, scorsonère, topinambour, tournesol	Estragon, stevia	
Aizoacées	Tétragone		
Basellacées	Baselle		
Brassicacées	Brocoli, cresson de fontaine, chou, chou de Bruxelles, chou-fleur, chou-rave, kale, navet, radis, rapini, rutabaga	Moutarde, raifort, roquette	
Chénopodiacées	Arroche, betterave, épinard, poirée (ou : blette, bette), quinoa		
Convolvulacées	Patate douce		
Cucurbitacées	Chayote, citrouille, concombre, courge, courgette, pâtisson, potimarron, potiron	Cornichon	Melon, pastèque
Éricacées			Myrtille, airelle

Fabacées (Papilionacées)	Fève, haricot, lentille, petit pois, pois chiche, soja		
Grossulariacées			Cassissier, groseillier
Lamiacées (Labiées)	Crosne du Japon	Basilic, carvi, hysope, marjolaine, mélisse, menthe, origan, romarin, sarriette, sauge, thym	
Amaryllidacées (Liliacées)	ciboule, ciboulette, oignon, poireau	Ail, échalote	
Asparagacées (Liliacées)	Asperge		
Poacées (Graminées)	Blé, orge, seigle, sorgho		
Polygonacées	Oseille, rhubarbe, sarrasin		
Portulacacées	Claytone de Cuba, pourpier		
Rosacées			Fraise, framboise, mûre
Solanacées	Aubergine, piment, poivron, pomme de terre, tomate	Piment	Cerise de terre, physalis, pepino, tomate
Valérianacées	Mâche		

ATTENTION : Certaines plantes sont interdites au jardin ou doivent faire l'objet de précautions particulières. Veuillez vous référer à la section sur les inspections pour en savoir plus.

La transplantation des semis

Lors de la transplantation des semis, il faut manier les pousses délicatement et les toucher le moins possible. Les plantes n'aiment pas être tripotées bien qu'elles apprécient qu'on débarrasse leurs tiges des feuilles mortes. Tenez-les seulement par l'extrémité de leurs feuilles, si elles doivent être touchées, ou par la motte de terre qui entoure les racines.

Si les pousses sont dans un bac, servez-vous d'un déplantoir pour les séparer les unes des autres avec précaution. À l'aide du déplantoir, dégagez délicatement chaque plante avec soin, puis mettez-la en terre. Conservez toujours le maximun de terre autour des racines. Pour les pousses en pot, retournez le pot dans votre main en laissant passer la tige entre vos doigts et, de l'autre main, tapez fermement sur le fond du pot : la plante se dégagera de son pot sans se briser.

Si les racines de plantes dans un bac sont étroitement entremêlées et forment une masse compacte avec la terre, étalez-les doucement dans tous les sens pour les dégager sans les briser. Ceci est important car si ses racines étaient endommagées, la plante risquerait de dépenser une énergie précieuse à se reconstituer un réseau de racines plutôt que d'alimenter sa croissance continue.

Assurez-vous que la pousse est transplantée dans un trou assez grand de manière à ce qu'elle soit enterrée jusqu'à ses premières feuilles. La terre étant tassée sous la pression de l'arrosage, le niveau final du sol restera assez haut pour couvrir les racines supérieures. Tassez fermement la terre autour de la pousse mais pas trop fortement pour ne pas endommager les racines. Par contre, un sol trop meuble (pas assez tassé) permettrait à l'air et à l'humidité de se concentrer autour des racines ce qui peut les brûler ou les faire pourrir. Un contact ferme des racines avec la terre est nécessaire pour favoriser une bonne absorption de l'eau et des éléments fertilisants à travers les racines. Il est important d'arroser les pousses après la transplantation pour aider la terre à se stabiliser autour des racines, éliminer l'excès d'air et fournir une quantité d'eau adéquate pour la croissance.

Repiquer les plants jusqu'à leurs premières feuilles empêche la tête d'être trop lourde et de se courber, en début de croissance. Si la plante s'incline, elle se redressera d'elle-même mais un collet très dur se formera qui réduira la qualité et la taille de la plante.

Ne jamais laisser la terre s'assécher autour des racines.

La rotation des cultures

D'une saison à l'autre, il faut alterner les cultures dans les différents emplacements de votre jardin, de façon à ce que les mêmes cultures (ou des cultures de même famille) ne soient pas

au même endroit deux ans de suite ; cela évite d'épuiser le sol et diminue le risque de maladies.

Il est recommandé de planter ensemble les légumes qui ont besoin de beaucoup d'azote tels que concombres, épinards, céleris, poireaux, choux, laitues, courges, aubergines et bettes à carde. Dans une autre partie du jardin, on pourra planter ensemble carottes, betteraves, navets, pommes de terre, piments, oignons, échalotes, tomates, radis et ail. Ce sont des plantes qui demandent beaucoup d'engrais bien décomposé. Quant aux haricots et aux pois, ils sont peu exigeants et ne requièrent que peu d'engrais.

Associer les plantes entre elles présente de multiples avantages :

- certaines plantes ont un effet bénéfique sur d'autres, soit qu'elles favorisent leur croissance, soit qu'elles éloignent certains parasites;
- l'association de deux plantes à systèmes radiculaires différents permet une meilleure utilisation du sol;
- l'association d'une plante à croissance rapide avec une à croissance lente permet de gagner de la place.

Les insectes nuisibles

Le ver gris

Le ver gris peut être un fléau très dévastateur, particulièrement au printemps. C'est une larve se cache dans le sol le jour et remonte à la surface la nuit pour se nourrir en coupant les plantes au niveau du sol. Le ver gris peut détruire complètement une grande variété de plantes. On peut le cueillir en creusant le sol à une profondeur de 2 à 4 cm, à la base du plant coupé, ou, le soir, à l'aide d'une lampe de poche.

La mouche de la carotte

Si les carottes sont traversées de petits canaux internes, c'est que la mouche de la carotte est venue y pondre. Pour éviter cela, on conseille d'intercaler oignons et carottes, de butter les plants ou encore de saupoudrer du phosphate de roche à la base des plants. Pour prévenir ce fléau, il est important de n'utiliser que du compost bien décomposé.

La mouche de l'oignon

Cette mouche pond ses œufs au pied des plants d'oignons. Les larves s'infiltrent dans le bulbe et le font pourrir peu à peu, faisant jaunir les tiges. On prévient les infestations en semant les oignons très tôt au printemps ou en saupoudrant de la cendre de bois au pied des plants.

Le puceron

Petit insecte suceur, fragile et généralement verdâtre, le puceron vit en groupe sous les feuilles et sur les parties tendres de certaines plantes qui se décolorent et se déforment. Il est difficile de se débarrasser de cet insecte omniprésent.

Le doryphore de la patate

C'est un insecte jaune orangé à rayures noires qui s'attaque aux plants de pommes de terre. Le mieux est de l'écraser, lui et ses larves.

La piéride du chou

C'est un petit papillon blanc à points noirs. Ses larves infestent les choux et autres crucifères.

Les purins

Que faire si vous remarquez des insectes indésirables, des champignons, des moisissures ou des taches brunes, jaunes, ou rouges sur vos plantes ? Que faire si vos plantes prennent un air essoufflé sans raison particulière ? L'emploi de purins peut être une solution.

La base d'un purin est constituée par la fermentation aqueuse d'une ou de plusieurs plantes reconnues pour leur action salvatrice. La prêle, par exemple, agit contre les champignons tandis que la luzerne est fertilisante.

Les purins contiennent une bonne quantité d'oligo-éléments, de phytohormones, de vitamines, de calcium et de phosphore, en quantité variables selon les plantes utilisées. Comme ces éléments sont en grande partie solubles et directement assimilables par les végétaux, les purins ne devraient être utilisés que comme fertilisants d'appoint pour compléter la fertilisation par compost ou par fumier.

Consultez le tableau ci-dessous pour vous guider dans le choix des plantes à utiliser, selon vos besoins. Il faut porter attention à la dilution avant application qui n'est pas la même selon que l'on vaporise les feuilles ou que l'on arrose le sol (fertigation). Le liquide dilué utilisé pour la fertigation ne doit pas toucher les feuilles car il pourrait les brûler.

Les purins sont simples à fabriquer. Placer les plantes choisies dans un seau en les compressant légèrement, ajouter l'eau en respectant les proportions suggérées au tableau et couvrez sans toutefois fermer hermétiquement. Mélangez quotidiennement. Le purin est prêt à être utilisé en 10 jours. Il est normal qu'une certaine odeur se manifeste durant le processus de macération; il ne faut pas s'en inquiéter.

Un membre du jardin concocte du purin d'ortie pour une utilisation collective. Sa disponibilité ainsi que les recommandations pour son utilisation sont annoncées par un courriel via la liste de diffusion.

Pour les légumes plus exigeants, on peut aussi faire des purins à base de fumier ou de compost. On en laisse alors macérer une certaine quantité dans trois fois son volume d'eau. Après 24 heures, on dilue le tout de façon à obtenir un liquide de couleur ambrée et on l'applique sur la terre, en fertigation.

Référence : Yves Gagnon, *La culture écologique*

Tableau des purins

ESPÈCES	RÔLES	UTILISATION	DILUTION
Bardane	Fertilisant N. K. Ca	Fertigation	1/30
Camomille	Fortifiant	Vaporisation	Non diluée *
Consoude	Fertilisant N, K Fortifiant	Fertigation Vaporisation	1/30 1/20 *
Ortie	Fertilisant N, Fe Fortifiant, insecticide Insectifuge	Fertigation Vaporisation	1/30 1/20 *
Pissenlit	Fertilisant N, P, K, Mg, Ca	Fertigation	1/30
Prêle	Antifongique	Vaporisation	1/10 *
Rhubarbe	Insecticide Anti-limaces	Vaporisation	Non diluée *
Tanaisie	Insecticide Antifongique	Vaporisation	Non diluée *
Verge d'or	Fertilisant P, K, Ca	Vaporisation	1/30

*Ajouter quelques millilitres de savon à vaisselle bio pour favoriser l'adhésion du purin aux feuilles. Les vaporisations devraient être faites à la nuit tombante idéalement.

(Ca: calcium, Fe: fer, K: potassium, Mg: magnésium, N: azote, P: phosphore)

Fertigation: arrosage au sol seulement

Vaporisation: arrosage sur le feuillage

Bonnes récoltes !